



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 17 juin 2021

Membres présents : 49

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine ;

MM. BACHELET Raynald, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BLONDEL Christian, BONNIEZ Christophe, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHENU Matthieu, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, EUVRARD Didier, GAURAT Hervé, GIRARD Jean-Paul GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LEOTARD Alexandre, LOUBIE Jean-Paul, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Michel, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, RIVIERE William, ROUSSEAU Alain, SPIQUEL Sylvain, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre.

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick,
M. CIRET Anthony donne pouvoir à M. GAURAT Hervé,
Mme DOUELLE Nadine donne pouvoir à Mme LEVEQUE Marie-Claire,
M. DUJARDIN Jean-Louis donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira,
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à M. BRICHARD Gérard,
M. PERON Francis donne pouvoir à BRUNEAU James,
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique,
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 18 mars 2021 ;
- Validation de la convention de réciprocité entre le PETR et le Conseil départemental du Loiret ;
- Validation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Validation du projet de territoire et de la convention territoriale ;
- Validation du projet de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
- Projet de convention entre FIBOIS et l'ensemble des Pays et PETR du Loiret pour le financement d'une animation technique liée au COT EnR (via fonds ADEME) ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme la Sous-préfète pour son premier Comité syndical. Elle remercie ensuite tout particulièrement Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, et M. LOUBIE, qui, une nouvelle fois, ont mis à disposition et préparer la salle des fêtes pour le PETR.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 18 mars 2021

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 18 mars concernait principalement les éléments budgétaires (compte de gestion, compte administratif, budget prévisionnel).

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Validation de la convention de réciprocité entre le PETR et le Conseil départemental du Loiret

Dans la continuité de son plan en faveur de la ruralité adopté en 2017 et afin de parfaire son engagement et sa mobilisation en faveur des territoires, le Département du Loiret propose d'apporter son soutien aux projets et actions menés par les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) du Loiret et le Pays du Giennois. Ce soutien, ciblé, permettra aussi d'articuler, d'amplifier et d'accélérer la mise en œuvre des politiques départementales au bénéfice des collectivités.

Le principe d'un contrat de réciprocité et de coopération entre le Conseil départemental du Loiret et les territoires de projets a été acté lors de la session départementale du 27 mai dernier.

En contrepartie, une aide forfaitaire de 5 000 € est versée aux PETR (ou Pays), pour une ou plusieurs actions réalisées au cours de l'année 2021, s'inscrivant parmi les politiques partagées de cohésion et de solidarité départementale suivantes :

- la transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête » ;
- le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en construction de leur trajectoire de vie ;
- le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental labellisé ;
- la préservation des espaces naturels sensibles ;
- l'amélioration de la santé, notamment grâce des actions de prévention auprès de publics fragiles ;
- l'implantation de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en participant à l'émergence des besoins locaux, à la recherche de lieux d'implantation, au développement et au maintien du modèle économique par le passage de marchés avec les opérateurs ;
- la lutte contre la précarité énergétique des habitants par la massification des opérations de rénovations énergétiques des logements.

La Présidente indique que ce contrat permet d'afficher le travail commun et conjoint des deux collectivités. Après les élections, il s'agira de travailler à la rédaction du contrat lui-même, qui, à ce jour, n'a pas de contenu détaillé. Il s'agira d'axer les travaux vers les thématiques communes citées plus haut.

Mme BEVIERE se dit ravie de la reprise de ces relations plus formalisées, tout en soulignant le fait que les élus du Département soient toujours restés très assidus aux réunions et travaux du PETR.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Validation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La Présidente rappelle que la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avait été transférée au PETR par les deux Communautés de communes obligées de réaliser un plan climat, la CC du Pithiverais et la CC Pithiverais Gâtinais. La CC de la Plaine du Nord Loiret, non obligée, avait cependant souhaité être associée et intégrée à la démarche de territoire, notamment dans un souci de cohérence avec les travaux du SCoT.

Les statuts du PETR avaient été modifiés en janvier 2017 et la cheffe de projet avait été recrutée fin 2018. La démarche PCAET est aujourd'hui au stade de la définition du programme d'actions, par l'intermédiaire d'ateliers de concertation organisés en deux phases, dont la dernière s'est achevée récemment.

Le document transmis en réunion est une synthèse des propositions d'actions. En voici, résumés, les axes stratégiques et les objectifs :

Repenser les mobilités pour les mettre en synergie :

- Développer des solutions limitant le besoin en déplacements
- Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs
- Développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire
- Anticiper le développement des véhicules plus écologiques

Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales :

- Accompagner le développement des EnR
- Déployer les réseaux de chaleur

Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments :

- Agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités
- Accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation
- Privilégier les matériaux biosourcés produits localement et les matériaux de réemploi

Entreprendre, consommer et produire localement et durablement :

- Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire
- Développer la consommation de produits locaux

Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone :

- Atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone
- Des techniques culturales qui s'adaptent face au changement climatique
- Réemployer et valoriser les déchets

Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des Communautés de communes :

- Mettre en œuvre et animer le PCAET
- Suivre et mettre en œuvre les Bilans Carbone réalisés
- Assurer la communication avec les habitants et les acteurs du territoire.

Mme BEVIERE indique ensuite le processus à suivre quant à la validation de ce programme d'actions, les démarches à entreprendre pour la consultation publique et le dépôt officiel sur le site de l'ADEME.

M. MASSON fait remarquer qu'au sujet de la séquestration carbone, l'agriculture joue déjà un rôle important. Le bilan est déficitaire si l'on tient compte de tout ce qui est post-production. En soi, la production agricole est neutre en carbone à minima, et souvent positive.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE remercie Gwenaëlle GHESQUIERE pour le travail accompli jusque-là, ainsi que les personnels référents des Communautés de communes qui ont mis à disposition les données utiles, notamment pour les bilans carbone.

Validation du projet de territoire et de la convention territoriale

La Présidente rappelle que le projet de territoire avait été abordé lors du dernier Comité syndical en mars 2021. Depuis, plusieurs réunions avec les Présidents et les Directeurs Généraux des Services des trois Communautés de communes ont été organisées, des échanges lors des Bureaux depuis décembre 2020 ont eu lieu, ce qui permet aujourd'hui de présenter une version consolidée et partagée du projet de territoire et de la convention territoriale qui lui est associée.

La stratégie du territoire est déclinée sous forme de quatre ambitions thématiques et de quatre ambitions transversales. Mme BEVIERE souligne le fait que ces ambitions ne sont pas hiérarchisées entre elles ; la numérotation dans le document permet juste une meilleure lisibilité.

En voici un résumé :

AMBITION THEMATIQUE : POURSUIVRE ET RENFORCER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE :

- Amplifier la mutation des stratégies transversales.

AMBITION THEMATIQUE : S'APPUYER SUR LA TRAME ENVIRONNEMENTALE POUR METTRE EN PLACE UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité ;
- Affirmer une gestion raisonnée des ressources ;
- Valoriser les ressources ;
- Lutter contre les nuisances et limiter l'exposition de la population aux risques.

AMBITION THEMATIQUE : DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL BASEE SUR LA QUALITE DE VIE ET LES SERVICES :

- Renforcer le pôle urbain central de Pithiviers ;
- Renforcer le pôle urbain du Malesherbois (Malesherbes) ;
- Fortifier les autres pôles définis par le SCoT (Bazoches-les-Gallerandes, Beaune-la-Rolande, Boiscommun, Boynes, Chilleurs-aux-Bois, Outarville, Puiseaux, Sermaises) ;
- Valoriser l'espace rural ;

- Conforter les services et les équipements à destination de toutes les populations ;
- Articuler les déplacements en fonction des besoins ;
- Proposer une offre de logements en adéquation avec les capacités d'accueil et les besoins des ménages, tout en limitant la vacance ;
- Prendre en compte le paysage dans l'aménagement du territoire ;
- Affirmer la santé comme un facteur d'attractivité du territoire ;
- Affirmer le territoire comme une destination de tourisme durable ;
- Affirmer le Pays comme un territoire à forte valeur patrimoniale.

AMBITION THEMATIQUE : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE AMBITIEUSE POUR FAVORISER L'EMPLOI LOCAL :

- Conforter les activités agricoles, pilier économique et identitaire du territoire ;
- Décliner la stratégie économique globale (industrie, commerce, artisanat) ;

Les ambitions transversales :

- FAVORISER L'ACCESSIBILITE AUX OUTILS NUMERIQUES POUR REpondre AUX ENJEUX LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ET ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE DU TERRITOIRE ;
- DEVELOPPER LES COOPERATIONS INTERTERRITORIALES ET TRANSNATIONALES, VECTEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL ;
- S'ASSURER DE LA MAITRISE ET DE LA RESERVE FONCIERES NECESSAIRES AUX PROJETS DES SERVICES PUBLICS ET ECONOMIQUES DU TERRITOIRE ;
- FAVORISER TOUTES DEMARCHES ET PROJETS INSCRIVANT LE TERRITOIRE COMME TERRE D'ACCUEIL DE L'INNOVATION.

M. BARRIER souhaite que soit précisés les termes « industrie, artisanat et commerce » à la mesure 4.2 (modifié ci-dessus).

M. BRUNEAU souligne le fait que le PETR soit obligé de faire ce travail sur son projet de territoire a, en parallèle, incité les Communautés de communes à faire de même pour leurs propres projets de mandats, dans un délai court. La cohérence entre les deux démarches est mise en avant.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle la nécessité des délibérations concordantes des trois Communautés de communes membres pour finaliser cette démarche.

Validation du projet de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
--

La Présidente rappelle que les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitueront le document support des engagements de l'État pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire jusqu'en 2027. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constitueront les axes transversaux de ces contrats.

Dans une logique de simplification, ces CRTE auraient vocation, à terme, à intégrer progressivement l'ensemble des dispositifs contractuels signés avec l'État, en cours ou à venir, au sein du périmètre de référence, tels que « Action cœur de ville », « Contrats de ruralité », « Petites Villes de Demain », « France Services », etc.

Dans un souci de cohérence avec les démarches contractuelles initiées en Région Centre-Val de Loire, le Préfet du Loiret a privilégié le périmètre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST). Pour le Nord Loiret, ce périmètre correspond donc à celui du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires (Région, Département, etc.), pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Pour les projets 2021 et 2022, le financement des actions pourrait passer par le Plan de relance. La Présidente rappelle que le territoire a fait un recensement des projets, courant mai, ce qui permet d'identifier les 187 intentions de projets ou les projets matures, d'ici 2027. Rien n'est figé cependant.

Il est également rappelé la tenue, le 14 juin, du premier Comité des financeurs, en présence de Mme la Préfète du Loiret, du Sous-préfet à la relance, de la Sous-préfète de Pithiviers, du Secrétaire général de la Préfecture et des services de l'Etat. Le premier Comité des financeurs ne pouvant pas accueillir les élus et les services départementaux et régionaux, compte tenu des élections, un second Comité sera organisé à la rentrée, avec l'ensemble des partenaires.

En amont de la présentation des intentions de projets pour la période 2021-2026, avec un focus sur les familles de projets 2021 et 2022, le PETR avait présenté la structure, les actions portées ou initiées et son projet de territoire.

Aucune dotation nouvelle n'est connue à ce jour, en dehors du Plan de relance, des différents appels à projets ou des dotations de droit commun (DETR, DSIL, etc.).

Mme la Sous-préfète souligne l'intérêt de mettre autour de la table les acteurs locaux et les services de l'Etat, notamment pour identifier les pistes de financement et les faire connaître aux collectivités.

Le projet de territoire du PETR est perçu comme étant de qualité et mature, avec des axes stratégiques clairs, qui doivent servir le développement local à court terme. L'habitude du travail en commun à l'ensemble du Nord Loiret est une force et permet de développer l'ensemble du territoire et pas uniquement une partie.

Mme BEVIERE remercie Mme la Sous-préfète de ces félicitations et indique que l'objectif reste de signer le CRTE d'ici fin juin. Que le contrat soit « intégrateur » ou « chapeau », l'essentiel est la dynamique locale qui va avec, mais la venue de fonds spécifiques au CRTE est très attendue, ce qui, dans de nombreux cas, sera un critère de réalisation des projets.

M. BARRIER demande si le CRTE fait courir un risque de diminution des aides déjà mobilisables ?

Mme la Sous-préfète lui répond que non, d'autant que le CRTE doit donner plus de visibilité aux actions locales.

Mme BEVIERE rappelle le bon fonctionnement de la gouvernance mise en place dans le cadre du Contrat de ruralité 2018-2020 ; la même organisation est souhaitée.

Mme BEVIERE souligne le gros travail effectué par David sur le sujet et cela dans des délais très courts. Elle l'en félicite et le remercie.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de convention entre FIBOIS et l'ensemble des Pays et PETR du Loiret pour le financement d'une animation technique liée au COT EnR (via fonds ADEME)

Mme BEVIERE rappelle que le principe d'un COT EnR avait été évoqué et validé lors du Comité syndical de février dernier, et que le PETR s'est donc engagé depuis dans une démarche de contractualisation avec l'ADEME Centre-Val de Loire pour développer l'usage des énergies renouvelables.

Un financement ADEME est identifié en contrepartie, à hauteur de 1€/habitant, pour les trois ans du contrat, soit 63 498 €.

Afin de renforcer le travail d'accompagnement technique, l'ADEME propose aux territoires de projets loirétains (PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, PETR Montargois en Gâtinais, PETR Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, Pays du Giennois et la Communauté de communes des Portes de Sologne) de faire appel à l'association FIBOIS Centre-Val de Loire (anciennement ARBOCENTRE). L'aide technique passerait ainsi de 0,25 ETP à 1,25 ETP. La participation financière du PETR correspondrait à 16% des dépenses, en prenant en compte un prorata basé sur la population des territoires, soit 9 248 € par an (27 744 € au total des 3 ans).

Cet accompagnement multi-énergies devrait également permettre aux territoires d'atteindre les objectifs contractualisés avec l'ADEME, c'est-à-dire 10 projets générant 3 174 900kwh.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

- LEADER.

Mme BEVIERE indique que dans le cadre du plan de relance de l'Union européenne, et parce que le programme est prolongé de deux ans, les territoires LEADER pouvaient prétendre à une enveloppe complémentaire.

L'abondement sera de 239 600 € pour le GAL Pithiverais & Gâtinais, ce qui porte la dotation totale du programme à 1 539 600 € (3ème GAL le plus doté de la région Centre-Val de Loire).

Elle précise que cette nouvelle dotation est déjà quasiment épuisée, car fléchée vers des projets identifiés. Le GAL aura donc consommé l'ensemble de sa dotation avant la fin du programme, animation comprise.

M. GUERINET souligne l'inventivité des porteurs de projets et leur dynamisme.

Mme BEVIERE rappelle que le travail de concertation est en cours pour faire émerger les axes stratégiques et les thématiques prioritaires d'un éventuel futur programme 2023-2027, et que les deux PETR ont choisi de s'orienter à nouveau vers une candidature conjointe. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu au printemps, ce qui permet de dégager les premières orientations stratégiques. Pour affiner ces orientations, deux forums sont organisés début juillet. Celui du Pithiverais se tiendra le lundi 5 juillet à 18h, à la Salle des Fêtes de Dadonville.

- Mouvement de personnel.

Mme BEVIERE indique que Méta FADIGA, animatrice du Contrat Local de Santé (CLS) est en congé pathologique, puis qu'elle sera en congé maternité. Elle envisage de prendre un congé parental, ce qui oblige le PETR à la remplacer. Le recrutement est en cours depuis avril, mais aucune candidature correspondante n'a été reçue.

Chloé GIRARD, animatrice de la démarche Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) quitte le PETR en juillet pour suivre son conjoint, muté dans la Marne. Son remplacement est en cours également.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h45.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE